

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

donne délégation de signature à Madame Virginie CELLIER, architecte et urbaniste de l'Etat en chef, Directrice de la Direction du Patrimoine (DDP)

à l'effet de signer, pour l'Université Toulouse Capitole,

- Les permis de feu,
- Les plans de prévention sur les chantiers

En cas d'absence de Madame Virginie CELLIER :

1 - Monsieur Stéphane BRABANT, Ingénieur d'études, responsable du pôle Maîtrise d'Ouvrage, reçoit délégation pour signer les documents susmentionnés relevant de l'activité de son pôle.

2 - Madame Muriel MARCHANT-CATELIN, Ingénieur de recherche, responsable du pôle Maintenance et Logistique, reçoit délégation pour signer les documents susmentionnés relevant de l'activité de son pôle.

Et,

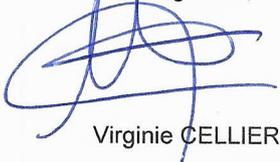
en cas d'absence de Madame Muriel MARCHANT-CATELIN, Monsieur Dominique DAVANT, Ingénieur d'études, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation de signature consentie à Madame Virginie CELLIER, Madame Muriel MARCHANT-CATELIN et Monsieur Dominique DAVANT en date du 22 mars 2023.

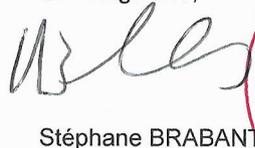
Fait à Toulouse, le 1^{er} septembre 2023

La délégataire,



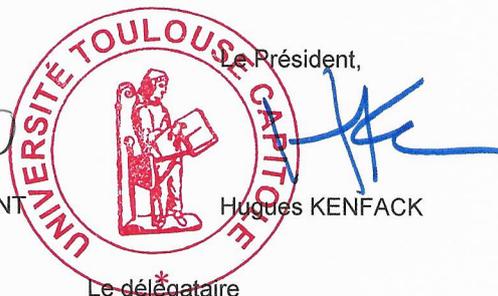
Virginie CELLIER

Le délégataire,



Stéphane BRABANT

Le Président,



Hugues KENFACK

La délégataire,



Muriel MARCHANT-CATELIN

Le délégataire



Dominique DAVANT